



INVESTMENT  
MANAGERS

FPS

# 123 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Documentation commerciale

Un investissement économiquement rentable et écologiquement responsable

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

# SOMMAIRE



**PAGE 3**

**Avertissements**

**PAGE 4**

**123 Transition Énergétique**

**PAGE 5**

**123 IM : une stratégie éprouvée sur les énergies renouvelables**

**PAGE 6**

**Un marché incontournable**

**PAGE 7**

**Un marché aux fondamentaux solides**

**PAGE 8**

**4 énergies renouvelables dans lesquelles investir**

**PAGE 10**

**La stratégie d'investissement : financer la transition énergétique**

**PAGE 11**

**La stratégie d'investissement : une approche prudente via le financement obligataire**

**PAGE 12**

**Premier projet financé par le fonds : la ferme éolienne de Momerstroff**

**PAGE 13**

**Caractéristiques générales du fonds**

# AVERTISSEMENTS

## PROFILS DE RISQUE DU FONDS

### **Risque de perte en capital :**

---

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. La valeur des Actifs du Fonds dépendra de l'évolution et de l'aléa des actifs sous-jacents, et aucune garantie ne peut être donnée sur leur rentabilité future. Les performances passées des actifs du portefeuille ne préjugent pas de leurs performances futures. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Il est ainsi vivement recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers financiers en faisant référence à leurs propres situations et leur aversion au risque, concernant les conséquences financières d'un investissement dans le Fonds.

### **Risque lié à une diversification insuffisante :**

---

Il n'y a aucune assurance quant au degré de diversification géographique des investissements qui sera effectivement atteint par le Fonds. Le Fonds peut participer à un nombre limité d'investissements, et en conséquence, sa rentabilité peut être substantiellement et défavorablement impactée en cas de conjoncture défavorable d'un seul secteur géographique.

### **Risque lié à la nature des actifs et à la Période de Blocage :**

---

Les Actifs du Fonds seront les Sociétés du Portefeuille, qui sont des actifs peu liquides ne permettant pas de proposer aux Porteurs des remboursements réguliers. Les Actifs du Fonds nécessitent un engagement pendant une durée minimum et les Porteurs ne doivent

pas s'attendre à un investissement liquide. Il est par conséquent recommandé aux Porteurs d'être vigilants sur les conditions de rachat de leurs Parts, lesquelles sont limitées en raison de la forme quasi-fermée du Fonds. En effet, aucun rachat de Part ne peut intervenir durant la Période de Blocage (équivalente à la Durée de Vie). Ce produit est destiné à des investisseurs qui ne requièrent pas une liquidité de leur placement durant la Période de Blocage.

### **Risque d'illiquidité des actifs du Fonds :**

---

Les Actifs du Fonds comprennent principalement des investissements non cotés dont le cours ne peut être obtenu auprès d'une bourse ou d'une source également vérifiable. Ces Actifs sont peu ou pas liquides. Par la suite, et bien que le Fonds aura pour objectif d'organiser la réalisation de ses Actifs dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder ses Actifs dans les délais et à un niveau de prix souhaités.

### **Risques spécifiques du secteur des énergies renouvelables :**

---

La rentabilité d'une société portant une centrale d'énergie renouvelable dépend notamment du volume de l'électricité produite. Si la production devenait inférieure aux prévisions – pour toute raison technique ou météorologique notamment – cela aurait un impact négatif sur la situation financière de ladite société, et par conséquent sur sa capacité à honorer le remboursement de ses dettes. Risque politique et/ou juridique: aucune garantie ne peut être accordée quant aux conséquences d'une décision judiciaire, administrative, ou encore d'une modification de la législation, de la réglementation française, ou de l'interprétation généralement donnée à celles-ci, ayant un effet sur les conditions d'exploitation d'une

centrale de production d'énergie renouvelable ou sur le prix de rachat de l'électricité produite. Si le prix de rachat de l'énergie d'une centrale déjà construite venait à être réduit, la rentabilité de cette centrale et celle de la société portant ce projet, serait substantiellement et défavorablement impactée. Concernant les centrales de production d'énergie renouvelable en développement, n'étant pas encore en exploitation, aucune garantie ne peut être accordée quant à la continuité du projet, en cas de changement réglementaire ou législatif. Risque lié au prix des matières premières: la rentabilité d'un actif de production d'énergie renouvelable est directement liée au prix du matériel nécessaire à sa construction. Ainsi, une augmentation des coûts des matières premières peut avoir un effet sur les prix des matériels (éoliennes ou panneaux photovoltaïques par exemple) et dégrader la rentabilité de l'actif.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Prospectus du Fonds.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du FIA, avant de prendre toute décision finale d'investissement.

# 123 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE RÉPONSE TECHNOLOGIQUE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE ADAPTÉE AUX DÉFIS CLIMATIQUES



## Portefeuille obligatoire diversifié sur différentes sources d'énergies renouvelables

Eolien, solaire, méthanisation, hydraulique



## Horizon d'investissement cible\* : 5 ans

(hors période de souscription et hors prorogation de la durée de vie)



## Un fonds économiquement rentable

TRI cible de 4% net, non garanti et non contractuel



## Fonds accessible à partir de 100 000€\* et éligible aux contrats d'assurance-vie luxembourgeois\*\*

Possibilité d'investir via un compte-titres ou en nominatif pur



## Un fonds écologiquement responsable (article 9 SFDR)

- Financer la transition énergétique
- Financer l'indépendance énergétique



## Un fonds de distribution

Distribution potentielle cible de 4% non garantie et non contractuelle

Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées.

\*Le rendement et l'horizon d'investissement ne sont pas garantis et ne constituent qu'un objectif de gestion. Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. \*\*Les avantages fiscaux sont présentés à titre indicatif et ne constituent pas un conseil de la part de la société de gestion. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



# 123 IM : UNE STRATÉGIE ÉPROUVÉE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## Nos chiffres clés



## Les énergies financées



Éolien



Solaire



Biomasse



Hydraulique



Méthanisation



Biogaz



Réseau de chaleur

## Exemples de partenaires accompagnés



\*5% de taux moyen servi aux investisseurs depuis notre création.

Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. Investir dans le FPS 123 Transition Énergétique comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

# UN MARCHÉ INCONTOURNABLE

Les énergies renouvelables sont aujourd'hui une réponse incontournable aux urgences de notre siècle : réchauffement climatique et indépendance énergétique, tout en étant un levier de réduction de notre facture énergétique. Les réglementations françaises et européennes ont donc décidé d'accélérer leur développement. Les énergies renouvelables constituent un rempart décisif contre une insécurité incontrôlée - climatique, économique et géopolitique.

## La réponse à une urgence climatique

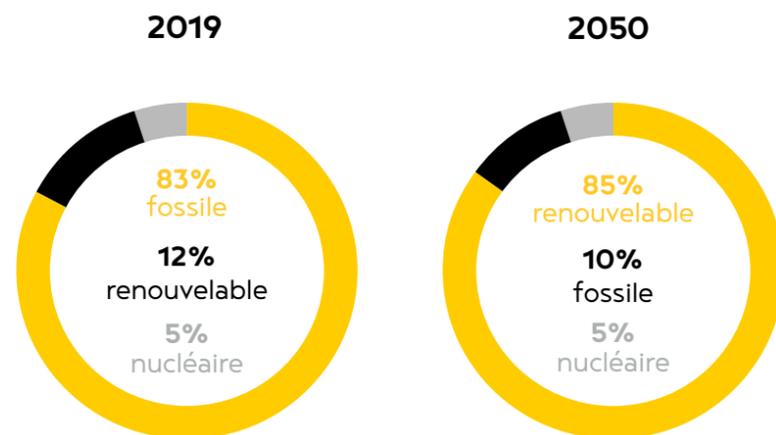
Le réchauffement climatique est une réalité, provoquant la multiplication et l'ampleur des catastrophes naturelles (inondations, incendies, sécheresses, tempêtes, etc.). Pour la survie de l'humanité, les scientifiques sont unanimes : il faut limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100 par rapport au niveau pré-industriel. Pour cela, il faut décarboner de toute urgence le secteur énergétique, premier émetteur mondial de CO<sub>2</sub>.

### → Comment ?

En multipliant par 3 à 6 les investissements dans les énergies renouvelables : éolien et solaire en priorité.

### → A quel rythme ?

En déployant 1 400 GW d'éolien et de solaire par an pendant les 30 prochaines années, alors que les 1 000 premiers GW l'ont été en 20 ans.



Sources : Bloomberg New Energy Finance (New Energy Outlook 2021), GIEC, douanes, MTE, touteleurope.eu

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

## La solution à l'indépendance énergétique

Les énergies renouvelables sont la réponse à l'enjeu stratégique d'indépendance énergétique, rappelé par la guerre en Ukraine et le renchérissement des énergies fossiles.

Le taux d'indépendance énergétique de l'UE est de 40%, celui de la France de 53,4%. Cette faible indépendance énergétique a des impacts économiques et géopolitiques conséquents.

### → Quelles conséquences ?

- **Déficit commercial** français record en 2021 de - 43 Mds€ pour le poste énergétique (pétrole et gaz).
- **Volatilité des prix** de l'électricité (flambée record de 296€/MWh en moyenne en mars 2022, soit 5 à 6 fois supérieur au MWh éolien ou solaire).

## Un marché encadré par une réglementation favorable

### Objectifs européens : « Fit for 55 » et « RePowerEU »

- Se passer du gaz russe d'ici 2027 et atteindre la neutralité carbone en 2050
- Multiplier par 2 les capacités installées en énergies renouvelables

### Objectifs français : politique pluriannuelle de l'énergie

- Multiplier par 2 la puissance installée en éolien et par 3 dans le solaire d'ici 2028
- Passer à 8% de gaz vert (contre 1% aujourd'hui)
- Sortir du charbon d'ici 2030

# UN MARCHÉ AUX FONDAMENTAUX SOLIDES

## Une rentabilité financière confirmée

Entre 2010 et 2020, les améliorations technologiques ont permis de faire baisser drastiquement le coût de l'électricité produite par les sources renouvelables suivantes :

- -85% pour le photovoltaïque
- -56% pour l'éolien en mer
- -55% pour l'éolien terrestre

### Conséquence : des énergies renouvelables majoritaires dans les nouvelles installations mondiales

Les parcs éoliens terrestres et les centrales solaires sont aujourd'hui des sources compétitives de production d'électricité par rapport aux ressources fossiles. Les projets solaires qui ont remporté les derniers appels d'offres dans le monde sont descendus jusqu'à 0,04 \$/kWh, soit 27% de moins que le concurrent fossile (charbon) le moins cher.

En 2021, les énergies renouvelables représentent 70% des 530 Mds\$ investis dans de nouvelles capacités de production électrique. Les investissements mondiaux sont passés de 50Mds à 350 Mds\$ par an ces 15 dernières années.

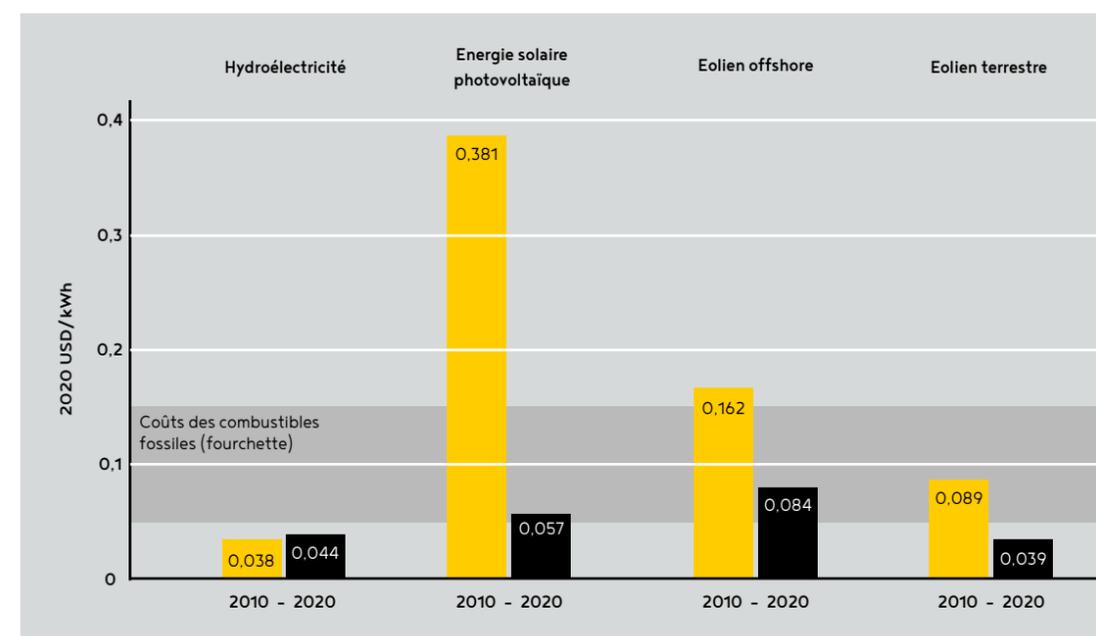
Fin 2021, les énergies renouvelables représentent plus de 80% des nouvelles puissances installées au cours de l'année, et ont dépassé 3 000 GW installés. Ces chiffres prouvent la croissance et résilience des énergies renouvelables, mais ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs climatiques : les énergies renouvelables doivent passer de 14% à 40% du mix énergétique mondial d'ici 2030.

Cette transition aura des conséquences positives sur l'économie, avec la création de 85 millions d'emplois dans les métiers de la transition énergétique, contre une perte estimée de 12 millions d'emplois dans le secteur des énergies fossiles.

Sources : GIEC, IRENA, IEA (World Energy Investment 2021).

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

## Evolution de la compétitivité des sources d'énergie entre 2010 et 2020 : l'avènement des renouvelables



L'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque produisent une énergie plus compétitive que les sources fossiles d'énergie.

**LCOE (Levelized Cost of Energy)** : coût de l'installation ramené à l'électricité produite.

## Un sous-jacent aux fondamentaux solides

- Des infrastructures simples à la technologie éprouvée
- Des technologies fiables, rapides à construire et faciles à exploiter (en 2021, il a été construit l'équivalent de 4 réacteurs nucléaires en solaire et en éolien)
- Une forte visibilité sur le chiffre d'affaires ainsi qu'une maîtrise des charges opérationnelles et financières
- Des partenaires industriels de premier plan au sein d'un marché consolidé, composé de PME/ETI réalisant plusieurs dizaines de M€ de CA et de filiales de grands groupes

# 4 ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LESQUELLES INVESTIR\*



## → Énergie éolienne

**Source d'énergie qui permet la production d'électricité à partir du vent.**

- Secteur en forte croissance depuis 10 ans
- Technologie fiable soutenue par des fabricants d'éoliennes de premier plan (Enercon, Vestas, Siemens, Envision, etc.)
- Pour atteindre les objectifs 2028 : + 2 GW / an à installer en France (soit le double de la capacité installée en 2021)
- 900 entreprises en France, un CA global de 5,8 Mds€
- Emplois directs et indirects : 22 600 en 2020
- Production 2021 : 36 800 GWh d'électricité, soit 8% de la consommation nationale
- Coût de production : compris entre 50 et 71 € / MWh (contre 50 € à 69 € / MWh pour le gaz et 85 € à 100 € / MWh pour l'EPR)

\*Selon l'analyse d'123 IM. Sources : Observ'ER Observatoire 2021.

Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées. L'investissement concerne la souscription de parts ou d'actions d'un placement collectif et non d'un actif sous-jacent donné, telles que des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le premier. Investir dans le non côté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



## → Énergie solaire

**Source d'énergie qui permet la production d'énergie à partir du soleil.**

- Secteur en forte croissance depuis 10 ans : + 2,7 GW installés en 2021 en France
- Pour atteindre les objectifs 2028 : + 2 GW / an à installer en France
- CA de la filière solaire française : 4,9 Md€ en 2020
- Emplois directs : 8 000 en 2020
- Production 2021 : 1 480 GWh d'électricité, soit 3 % de la consommation nationale
- Coût de production : 60 € / MWh pour les centrales solaires au sol (contre 50 € à 69 € / MWh pour le gaz et 85 € à 100 € / MWh pour l'EPR)
- Fin de vie : 94 % de la masse d'un panneau sont valorisables, filière de recyclage en France

# 4 ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LESQUELLES INVESTIR\*



## → Méthanisation

**Processus naturel biologique qui permet de produire de l'énergie renouvelable à partir de déchets organiques.**

- Secteur en croissance depuis 10 ans, avec 214 sites en injection et 1300 projets en fil d'attente
- Objectif 2030 : 10% de la consommation de gaz en 2030 contre 0,5% à fin 2020 (soit 39 à 42 TWh de biométhane, contre 3,9 TWh fin 2020).
- Enjeu fort d'indépendance énergétique et de valorisation des ressources locales
- Des besoins de financement importants, notamment en quasi fonds propres, de la part des porteurs de projet

\*Selon l'analyse d'123 IM. Sources : Observ'ER Observatoire 2021, GRDF.

Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées. L'investissement concerne la souscription de parts ou d'actions d'un placement collectif et non d'un actif sous-jacent donné, telles que des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le premier. Investir dans le non coté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



## → Hydraulique

**Énergie fournie par le mouvement de l'eau, sous toutes ses formes.**

- L'hydroélectricité est la 2e source de production d'électricité en France et la 1ère source à partir des énergies renouvelables.
- Environ 2 300 installations hydroélectriques en France, de tailles et de puissances très diverses, dont 90% de centrales « au fil de l'eau »
- 25,5 GW de puissance installée, dont 80% dans 3 Régions : Auvergne-Rhône Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Production de 62 TWh en 2021
- Potentiel de développement : + 2,7 à 3,7 TWh

# LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Les énergies financées



Éolien



Solaire



Hydraulique



Méthanisation

## Phases d'intervention du fonds

### DÉVELOPPEMENT

ENSEMBLE DES ÉTUDES PRÉALABLES À L'OBTENTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION

### CONSTRUCTION

APRÈS OBTENTION DE L'ENSEMBLE DES AUTORISATIONS, PHASE DE CONSTRUCTION DU PROJET JUSQU'À SA MISE EN SERVICE

### EXPLOITATION

PHASE DE PRODUCTION ET DE VENTE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR LE PROJET

## Structures des opérations financées

### INVESTISSEMENT

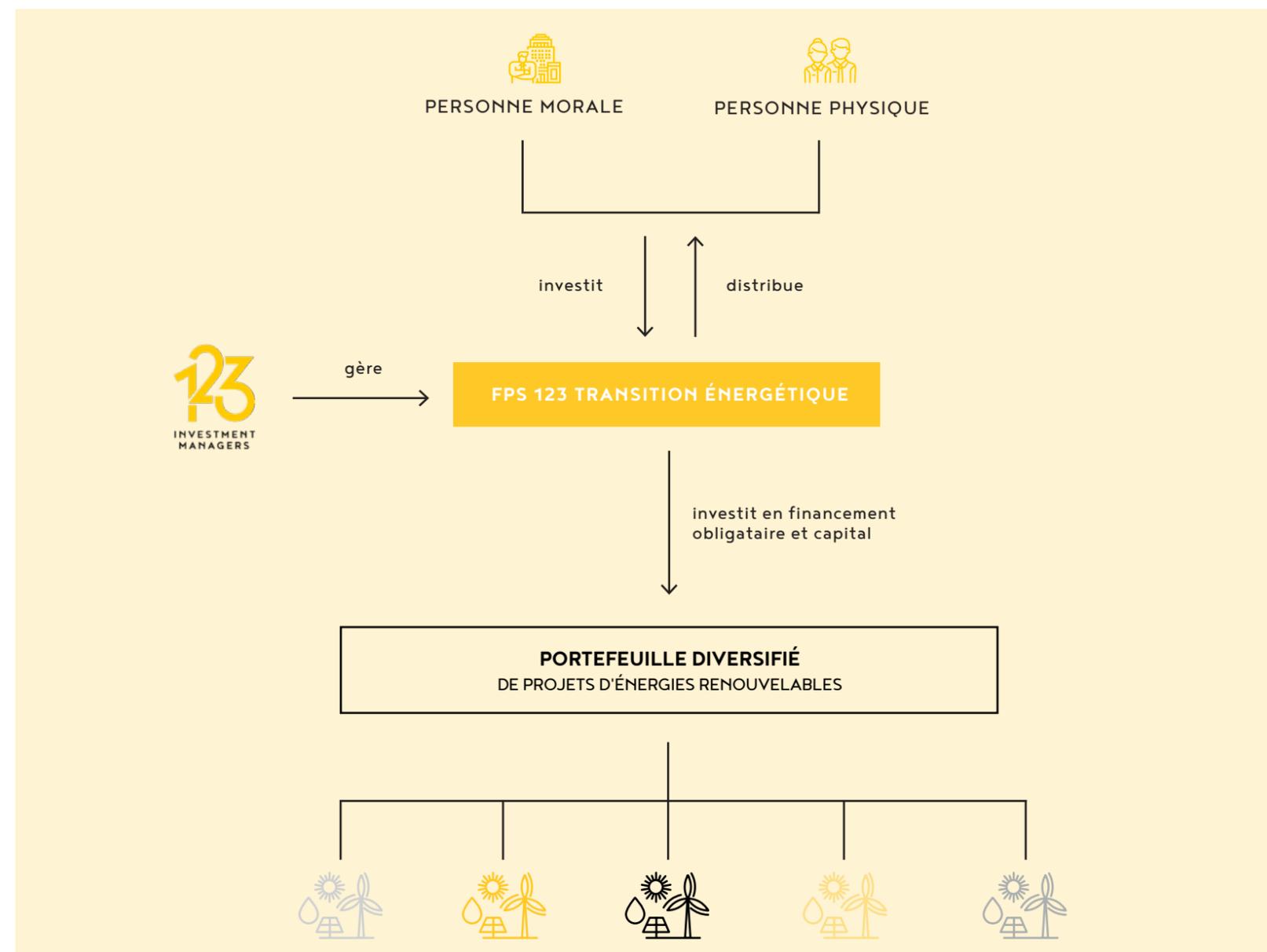
DIRECTEMENT DANS LES ACTIFS DE PRODUCTION, DANS LES HOLDINGS OU DANS SOCIÉTÉS MÈRES

### STRUCTURATION

FINANCIÈRE ET JURIDIQUE AVEC UNE SÉNIORITÉ SUR L'EQUITY POUR LES OPÉRATIONS EN DETTE / QUASI-FONDS PROPRES

### CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

STRICTS ET PACKAGE DE SÛRETÉS (GAPD, NANTISSEMENT DES TITRES, ETC. MIS EN PLACE SUR-MESURE POUR CHAQUE PROJET)



Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées. Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. Investir dans le FPS 123 Transition Énergétique comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

# LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS

## UNE APPROCHE PRUDENTE VIA LE FINANCEMENT OBLIGATAIRE

### 2 modes d'investissement

#### → Obligations simples

Perception d'un **coupon annuel**.  
**Remboursement in fine** à la fin du contrat.

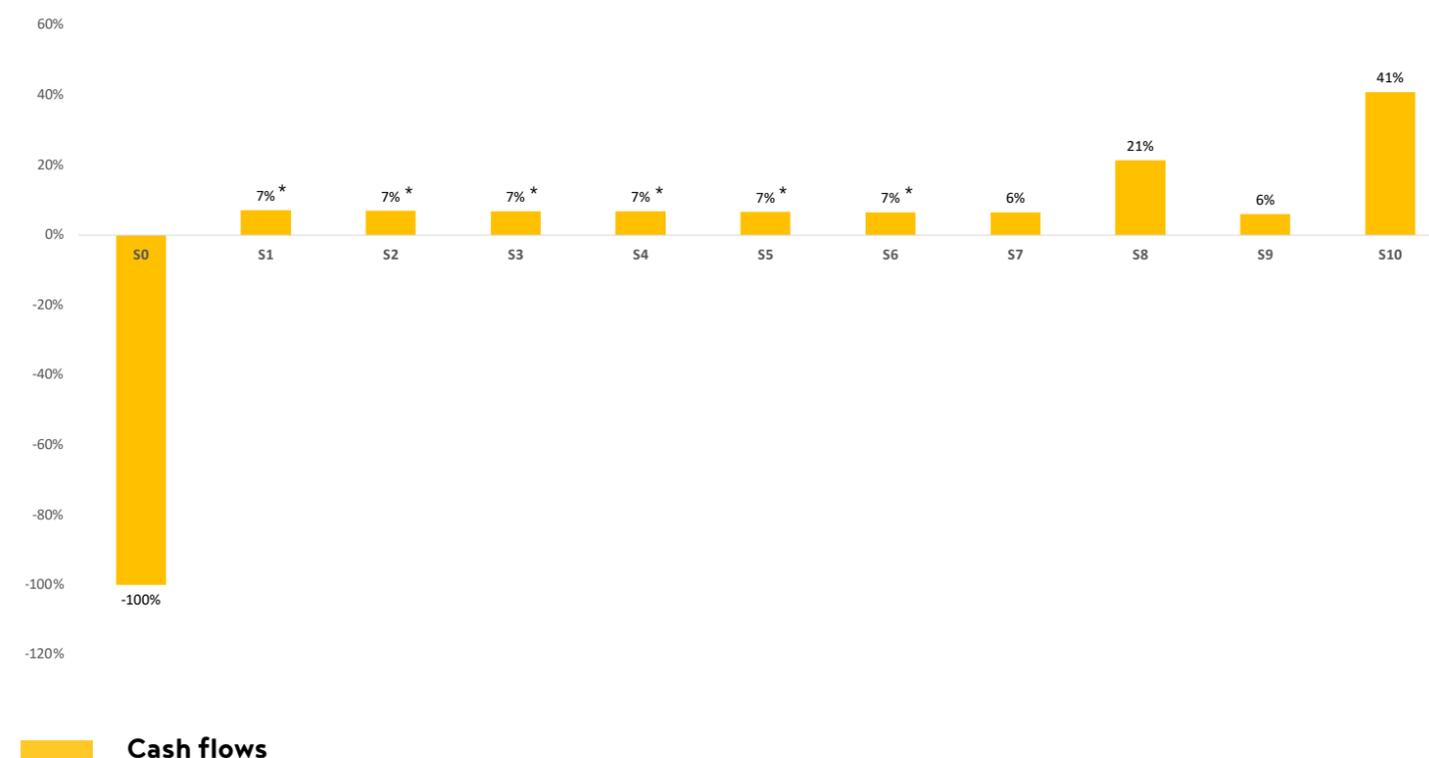
#### → Obligations amortissables

Perception d'un **coupon annuel**.  
**Remboursement régulier du principal** qui permet de diminuer l'exposition au risque et de verser un coupon supérieur au TRI cible.



**Attention, pour l'utilisation de ces types d'obligations, l'objectif est d'effectuer des distributions de 4% par an\*.**

### Courbe indicative des cash flows investisseurs (% nets)



\*Estimations de distributions.

\*Le rendement et l'horizon d'investissement ne sont pas garantis et ne constituent qu'un objectif de gestion. Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. Investir dans le FPS 123 Transition Énergétique comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

# PREMIER PROJET FINANCÉ PAR LE FONDS : LA FERME ÉOLIENNE DE MOMERSTROFF



## Les points clés de l'opération

- Parc en exploitation depuis 2006
- PPA signé avec TotalEnergies jusqu'en 2025
- OS amortissables : maturité 4 ans, amortissement semestriel
- Nantissement de 100% des parts sociales
- GAPD sur 25% du capital restant dû
- Taux d'intérêt annuel\* : 4,75%
- Durée cible\* : 4 ans

## → La structuration de l'opération

Le parc éolien de Momerstroff (Moselle) était détenu par deux actionnaires : éolec et un fonds d'investissement.

Cette opération a permis au parc éolien Momerstroff de racheter les parts du fonds d'investissement, qui avait prévu de se retirer après 16 années, et donc à notre partenaire Éolec de devenir l'unique actionnaire du parc éolien. L'emprunt obligataire émis par le parc éolien de Momerstroff (la société SEEM) finance le rachat des titres de l'autre associé (en effectuant une réduction de capital), permettant à Éolec de détenir 100% des actions de la société de projet SEEM.

Cette opération est possible dans la mesure où la dette bancaire du parc éolien a été totalement remboursée, et où le parc éolien continue son exploitation et sa vente d'électricité (dont le tarif est contractualisé avec un grand énergéticien français jusqu'en 2025). Cet emprunt va être remboursé par les revenus du parc éolien.

## Les bénéfices environnementaux du parc éolien

Depuis sa mise en service, le parc de Momerstroff a produit 415 950 MWh d'électricité éolienne verte. Cela a permis d'éviter l'émission de d'environ 124 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Tous les ans, le parc éolien continuera d'éviter plus de 8 200 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Avec une production annuelle d'environ 26 000 MWh d'électricité d'origine éolienne, la contribution à la protection du climat continuera d'être significative à l'avenir. En effet, en partant d'une consommation annuelle d'environ 4 000 kWh par foyer, le parc éolien produit en moyenne annuellement l'équivalent de la consommation électrique d'environ 6 500 foyers, soit près de 2,5 % de la population de Moselle.

## Le partenaire



Depuis 20 ans, Éolec SAS, développeur indépendant d'énergies renouvelables, est un acteur de la transition énergétique en France.

Éolec est une société du groupe allemand Deangruppe, créé en 1998 et qui emploie 30 personnes.

Éolec se concentre principalement sur l'énergie éolienne et, depuis récemment, sur le photovoltaïque.

La société fournit des services complets pour la création de parcs éoliens, couvrant tout le spectre des opérations, de la planification au développement et à la maintenance des installations.

Éolec a réalisé trois parcs éoliens d'une puissance installée totale de près de 50 MW (dont celui de Momerstroff), et détient actuellement un portefeuille de 36 MW de projets autorisés et 80 MW en phase d'autorisation avancée.

\*Le rendement et l'horizon d'investissement ne sont pas garantis et ne constituent qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement

# LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU FONDS

NOM DU FONDS	123 Transition Énergétique
SOCIÉTÉ DE GESTION	123 Investment Managers
FORME JURIDIQUE	FPS (Fonds Professionnel Spécialisé)
SOUS-JACENT	Majoritairement en obligations
ZONE GÉOGRAPHIQUE	France et Union Européenne
HORIZON CIBLE D'INVESTISSEMENT*	5 ans (hors période de souscription et hors période de prorogation de la durée de vie)
RENDEMENT ANNUEL CIBLE NET*	4%, non garanti et non contractuel Distribution annuelle cible de 4%, non garantie et non contractuelle
VALORISATION	Semestrielle
INVESTISSEMENT MINIMUM**	100 000€
DÉPOSITAIRE	RBC Investor Services Bank France
ELIGIBILITE	Compte titres et nominatif pur
NOMBRE DE LIGNES EN PORTEFEUILLE	10 à 20
TAILLE CIBLE	20 M€
CLASSIFICATION SFDR	Article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

\*Le rendement et la durée d'investissement ne sont pas garantis. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Investir dans le non côté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

\*\*Fonds réservé aux investisseurs avertis article 423-27 RGAMEF.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

# LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU FONDS LES FRAIS

Catégories agrégées de frais	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur
	PART A	PART A
DROITS D'ENTRÉE	0,625%	0,625%
COMMISSION DE GESTION	0,90%	0,60%
FRAIS DE CONSTITUTION	0,125%	0%
FRAIS DIVERS RÉCURRENTS	0,40%	0%
FRAIS NON RÉCURRENTS DE FONCTIONNEMENT	0,20%	0%
FRAIS INDIRECTS	0,10%	0%
<b>Total</b>	<b>2,35%</b> = valeur du TFAM-GD maximal	<b>1,225%</b> = valeur du TFAM-D maximal

Le FPS 123 Transition Energétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF.

Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



94, rue de la Victoire  
75009 Paris France  
Tél. : + 33 (0)1 49 26 98 00  
[www.123-im.com](http://www.123-im.com)

**Mai 2022**

© 123 Investment Managers

*Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (agrément GP 01-021) - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 534.706 euros, sis 94 rue de la Victoire 75009 Paris - R.C.S. PARIS B 432 510 345 - Code APE 6430Z*